

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement*

*Service Eau et Biodiversité*

## Compte rendu de la journée des associations 20 février 2018

### Étaient présents :

- GUIMIER Jean, Association des Maraîchers de Bourges
- LE NEN Lenaïg, YAO Emma, ATHENA
- CHÉRENCÉ Aline, CPIE Brenne-Berry
- COROLLER Clément, CPIE Touraine Val de Loire
- PRATZ Jean-Louis, CERCOPE
- VALLEE-SYGUT Angélique, CDPNE 41
- GAY François, Comité départemental de spéléologie 37
- GRIBIUS Sophie, MARC Julie, Conseil régional Centre-Val de Loire / Service Biodiversité
- BRETON Frédéric, CEN Centre-Val de Loire
- DUVERDIER Emeric, Conservatoire d'espaces naturels du Loir-et-Cher
- BAETA Renaud, SANSALUT Eric : ANEPE Caudalis
- CHEVRIER Annie, DENIAUD Lena, ENTE Simon, GIBAUD Catherine, LESAUX Yvonnick, OLIVEREAU Francis, WILLMES Mathieu, DREAL Centre-Val de Loire / SEB
- DUMON Anne-Véronique, THORETTE Jacques, DREAL Centre-Val de Loire / SEEVAC
- BIGNOLAS Anne, Ecopôle
- LEMESLE Bernard, Entomologie Tourangelle et Ligérienne
- BARNAGAUD Jean-Pierre, Eure-et-Loire Nature
- PIERRARD Lucile, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
- MANDION Annie, GRAINE Centre
- LESAGE Jérôme, Hommes et Territoires
- LHERPINIERE Francis, Indre Nature
- BOUSQUET Jean-Michel, Ligue de Protection des Oiseaux de Touraine
- PARMENTIER Lola, Maison Botanique
- FORTUNE Marion, Nature 18
- BOURGET Thibaut, Perche Nature

- KAPLAN Nese, SEPANT
- DUTERTRE André, Société Herpétologique de Touraine
- DEVINEAU Patrice, Sologne Nature Environnement

**Étaient excusés :**

- BRUNET David, Agence de l'eau Loire-Bretagne
- BUTOR Carole, Association Pour l'Avenir du Gâtinais Et de ses Habitants
- KERUMEL Marie, BiodiverCity
- CER BTP
- LAGASQUIE Marie-Paule, Loiret Nature Environnement
- MELIN Michel, Patrimoine Marais
- MORIN Marion, Union régionale des CPIE Centre-Val de Loire-Bretagne

**Introduction**

Catherine GIBAUD, cheffe du service Eau et Biodiversité à la DREAL, accueille les participants et présente l'ordre du jour de la réunion :

1) Bilan des aides 2017

- Biodiversité
- Éducation au développement durable

2) Perspectives 2018

- Biodiversité
- Éducation au développement durable
- Appui au montage des dossiers 2018
  - Calendrier
  - Montage des dossiers DREAL (dont FNADT)
  - Contenu des rapports techniques

3) Présentation du profil environnemental régional, volet « action des associations en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable »

4) Présentation de l'état d'avancement du Système d'Information sur la Nature et les Paysages en région

5) Exposé : ADN environnemental et biodiversité

**1) Bilan des aides 2017**

Mathieu WILLMES (SEB) et Anne-Véronique DUMON (SEEVAC) présentent une synthèse des financements attribués en 2017 aux associations, respectivement sur les thématiques Biodiversité et Éducation à l'environnement et au développement durable (**voir présentation jointe**).

- Sur la biodiversité, les crédits État (Ministère de l'écologie + FNADT) engagés en 2017 sont de 1,8 M€, répartis sur une trentaine de partenaires dont 17 associations ;

- Sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, le montant engagé est de 146 000 € pour 17 associations.

## **2) Perspectives 2018 (voir présentation et note jointes)**

Mathieu WILLMES présente les perspectives budgétaires 2018 sur le volet Biodiversité. Globalement les crédits du ministère sont en légère hausse (2,1 M€) et la mobilisation du FNADT reste stable. Il est cependant précisé que contrairement aux années précédentes, la totalité de l'enveloppe régionale a été déléguée à la DREAL en début d'année, et des reprises de crédits en cours d'année sont possibles.

Sur l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), Anne-Véronique DUMON annonce une baisse de la dotation d'environ 14 % par rapport à 2017, soit 128 400 €. Elle détaille également les critères prioritaires d'attribution des crédits pour 2018.

Mathieu WILLMES rappelle ensuite les principaux éléments de calendrier pour le dépôt des demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 28 février 2018.

Concernant les dossiers de fonctionnement Biodiversité hors FNADT, de nouvelles modalités entrent en vigueur en 2018 : 100 % du paiement sera effectué à la notification de la subvention. En contrepartie, les demandes de subvention 2019 ne pourront être jugées recevables qu'après fourniture des compte-rendus techniques et financiers des opérations 2018.

Jean-Pierre BARNAGAUD (Eure-et-Loir Nature) exprime son mécontentement sur la gestion des subventions FNADT en 2017, pour lesquelles certaines associations ne disposent toujours pas de l'arrêté de subvention et sont mises en difficulté sur le plan budgétaire. Par ailleurs il déplore la façon dont la responsabilité lui a semblé être reportée d'une administration sur l'autre.

Catherine GIBAUD indique que ce problème est bien identifié et doit être réglé en priorité, mais rappelle que la DREAL n'a effectivement pas la main sur la gestion administrative de ces dossiers.

Jean GUIMIER (Association des Maraîchers de Bourges) interroge le SEEVAC sur un mail de sa part demandant un dossier COSA pour lequel il n'a pas eu de réponse. Anne-Véronique DUMON et Jacques THORETTE vont vérifier que le mail a bien été réceptionné et un lien vers un dossier COSA vierge lui sera envoyé.

Dans un objectif d'amélioration continue des dossiers, Mathieu WILLMES présente les principales informations attendues par la DREAL dans les bilans techniques qui accompagnent les demandes de paiement des subventions, et rappelle les conditions de transmission des données naturalistes.

Un participant signale des difficultés de saisie de données avec le logiciel SIRFF. Mathieu WILLMES indique que SIRFF est un outil développé par FNE Centre-Val de Loire, compatible avec le format SINP qui peut être utilisé pour la saisie, mais précise que la DREAL n'impose pas d'outil de saisie / base de donnée en particulier, tant que les données remontent au bon format. Il cite d'autres outils : Cardobs, Obs'Indre..., utilisés par des acteurs régionaux pour banqueriser leurs données.

Mathieu WILLMES rappelle ensuite l'obligation réglementaire d'obtenir des autorisations pour réaliser des inventaires nécessitant la capture et le relâcher d'espèces protégées pour identification et détaille quelques bonnes pratiques pour l'élaboration des dossiers de demande de dérogation. Cette obligation est également valable pour les structures réalisant des actions de sensibilisation du public avec manipulation d'espèces protégées. Suite à une question d'un participant, Francis OLIVEREAU indique que la DREAL est favorable à ce type d'opérations, car il est important de vulgariser la protection de la nature, tant que cela est fait dans le respect de la réglementation et en prenant des précautions adaptées (notamment sanitaires, dans le cas des Amphibiens, souvent concernés par ces actions).

Les formulaires de demande de dérogation sont accessibles sur le site de la DREAL à cette adresse :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/derogations-a-la-protection-des-especes-a1872.html>

Émeric DUVERDIER (CEN 41) s'interroge sur les demandes de dérogations qui doivent être réalisées en une fois dans la mesure du possible pour l'ensemble des salariés/bénévoles concernés et pose la question spécifique des stagiaires dont le nom n'est pas connu à l'avance. Mathieu WILLMES indique que pour ce cas particulier, des dossiers séparés peuvent être déposés lorsque les stagiaires sont recrutés.

### **3) Présentation du profil environnemental régional, volet « action des associations en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable » (voir présentation jointe)**

Jacques THORETTE présente la finalité du Profil environnemental régional (PER), qui est un outil de connaissance et de sensibilisation à l'environnement destiné au grand public, mis à jour tous les 4 ans. Depuis 2014, des cahiers thématiques sont publiés et mis à jour régulièrement sur le site de la DREAL à cette adresse :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/profil-environnemental-regional-centre-val-de-r889.html>

Jacques THORETTE rappelle également l'existence du Système d'information du développement durable et de l'environnement sur lequel sont publiées l'ensemble des études réalisées au niveau régional, accessible à cette adresse :

<http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRCENT/accueil-centre-valde Loire.aspx>

Anne-Véronique DUMON détaille le contenu de l'article relatif à l'éducation à l'environnement en région Centre-Val de Loire, dont un des principaux objectifs est la mise en valeur du travail des associations dans la région.

#### **4) Présentation de l'état d'avancement du Système d'Information sur la Nature et les Paysages en région (voir présentation jointe)**

Mathieu WILLMES annonce la diffusion d'un nouveau protocole national du SINP fin 2017, disponible à cette adresse : <http://www.naturefrance.fr/sinp/presentation-du-sinp/protocole-du-sinp> et présente les principales modifications par rapport au protocole précédent de 2013. La charte régionale du SINP validée en 2015 reste compatible avec ce nouveau protocole.

Il rappelle l'organisation régionale du SINP copiloté par la DREAL et le Conseil régional, et les éléments sur la base desquels fonctionne le SINP : charte, liste régionale de données sensibles, standard régional de données.

Mathieu WILLMES présente ensuite les fonctionnalités de la plate-forme régionale basée sur l'outil GINCO développé par l'IGN et le MNHN, et les flux de données mis en place. Il précise que certaines fonctionnalités sont désormais opérationnelles (import, standardisation des données, attribution de la sensibilité, transmission à l'INPN...) mais que certaines sont encore en développement (module de consultation des données).

Émeric DUVERDIER indique que pour la réalisation d'inventaires, des conventions peuvent être passées avec des propriétaires privés qui ne souhaitent pas que les données soient diffusées largement et demande quelle garantie peut leur être donnée. Mathieu WILLMES répond que les données publiques (ou produites sur fonds publics) doivent être transmises à la plate-forme régionale avec leur précision maximale, mais que la diffusion 'grand public' par défaut est l'échelle communale (sauf pour certaines données sensibles où le floutage est défini à la maille 10x10 km).

#### **5) Exposé : ADN environnemental et biodiversité (voir présentations jointes)**

La réunion se termine par un exposé de Francis OLIVEREAU et Mathieu WILLMES sur les avancées scientifiques liées à l'analyse de l'ADN environnemental, et son utilisation pour les inventaires et suivis. Le cas de son utilisation pour les bivalves d'eau douce est détaillé.